



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-068

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger  
MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER,  
Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.  
Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN  
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de suffrages exprimés : 15

### LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture de repas pour la cantine  
scolaire avec l'entreprise Elios arrive à son terme le 04/09/2014 et a fait l'objet d'un  
nouvel appel à candidatures dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée (M.A.P.A.).

Elios a été la seule entreprise à présenter une offre avec un prix de :

- 3,36 € HT soit 3,54 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les enfants
- 3,48 € HT soit 3,67 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les adultes

Le Maire précise que la durée d'exécution du marché est de 1 an renouvelable 2 fois par  
tacite reconduction.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans ce nouveau marché il est prévu une  
introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique avec des crudités qui seront  
proposées 2 à 4 fois par semaine suivant les menus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau marché passé avec la société Elios pour la fourniture de repas à la  
cantine scolaire pour un montant de 3,36 € HT soit 3,54 € TTC par repas livré pour les  
enfants et de 3,48 € HT soit 3,67 € TTC par repas livré pour les adultes à compter du mois  
de septembre 2014,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce marché,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

